

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

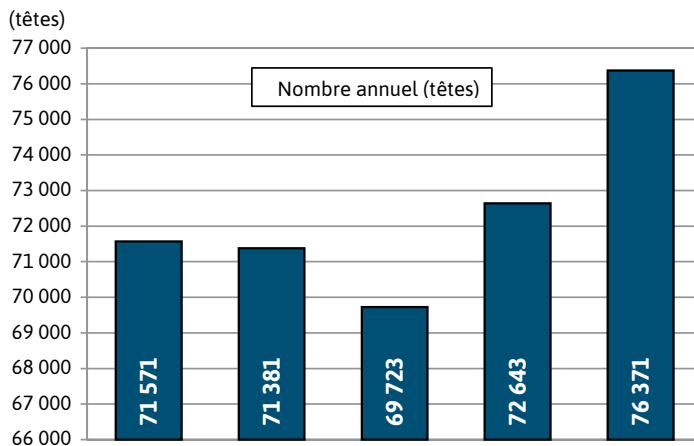
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2020**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - Fin de la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain*
 - Rencontres avec les acheteurs
 - Processus de négociation
 - 2.2 **Réseau d'expertise**
 - Journée INPACQ Veaux de grain 2020
 - Série de webinaires 2020
 - Analyse de groupe 2019
 - 2.3 **Historiques de production**
 - 2.4 **Projets en cours et réalisés**
 - Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau
 - Application mobile RegiVeau
3. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Offensive médiatique – COVID-19**
 - 3.2 **Nouveau poids carcasse maximum et modifications règlementaires**
 - 3.3 **Implications fédérales et provinciales**
 - Canadian Veal Association
 - Activités de lobbying
 - Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau
 - 3.4 **Importations de viande de veau**
 - 3.5 **Promotion et développement des marchés**
 - Le Veau du Québec
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ

Pour les 13 premières semaines de l'année 2020, les volumes de ventes de veaux de grain ont été relativement stables et les prix nets aux producteurs ont été d'environ 20 % supérieurs à ceux à la même période en 2019. En mars, la fermeture de la quasi-totalité du secteur HRI causée par la pandémie de COVID-19 a créé beaucoup d'incertitude, de sorte que la demande des acheteurs de veaux de grain a diminué. Devant l'instabilité du marché, certains producteurs ont également devancé leurs ventes, créant davantage de surplus d'offre et une baisse des prix de 2,50\$/lb à 2,22\$/lb en quelques semaines. À compter de juillet, les prix ont recommencé à augmenter graduellement pour finalement revenir à 2,50\$/lb à la fin novembre.

Évolution de la production de veaux de grain au Québec

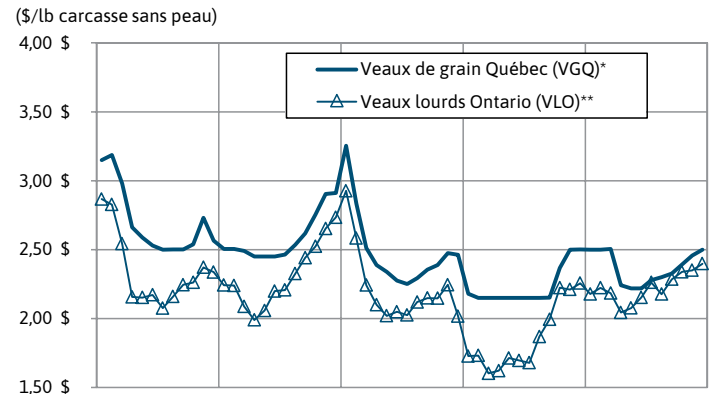


Année	2016	2017	2018	2019	2020
Poids (lb carcasse)	371	373	371	373	375

Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2020, 76 371 veaux de grain ont été produits comparativement à 72 643 en 2019, soit une augmentation de 5,13 %. Le poids carcasse moyen a légèrement augmenté en 2020 pour passer de 373 livres en 2019 à 375 livres.

Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



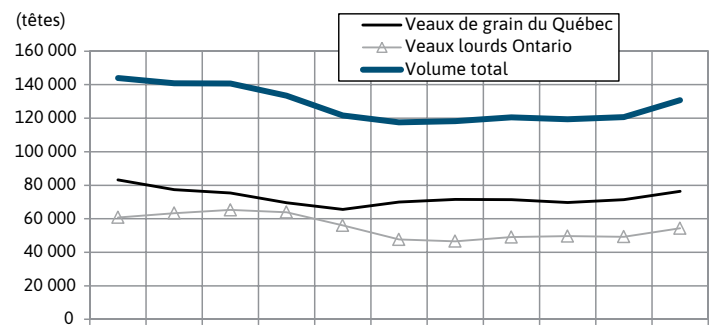
Année	2016	2017	2018	2019	2020
VGQ*	2,58 \$	2,52 \$	2,47 \$	2,12 \$	2,35 \$
VGQ-VLO**	0,23 \$	0,21 \$	0,25 \$	0,26 \$	0,14 \$

* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Source:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Pour l'ensemble de l'année 2020, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de 0,14\$/lb carcasse en faveur du Québec. Depuis le début de la pandémie, l'écart entre le prix des veaux de grain en Ontario et au Québec a diminué.

Productions de veaux de grain comparées Québec-Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2020, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été d'environ 129 678 veaux, soit une augmentation de 3,88 %. La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté avec 54 979 veaux.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2020

2.1. REFONTE DE LA MISE EN MARCHÉ

Fin de la Convention avec l'acheteur de veaux de grain

En juillet 2020, les PBQ ont informé les acheteurs que le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) mettait fin à la *Convention avec l'acheteur de veaux de grain* (Convention). La Convention actuelle reste en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.

Rencontre avec les acheteurs

Le calendrier de réalisation du projet de refonte de mise en marché des veaux de grain prévoyait initialement le début des rencontres avec les acheteurs en mars et avril 2020. La crise de la COVID-19 a fait en sorte que les négociations avec les acheteurs ont plutôt repris à la fin de l'été. L'objectif principal de ces premières rencontres était de présenter le projet de refonte et de parler plus en détail de l'augmentation du poids carcasse maximum des veaux à 419 livres.

Une fois la première vague de rencontres terminée, le CMMVG s'est réuni à plusieurs occasions afin de préciser chacun des points à négocier. Les acheteurs ont par la suite été rencontrés à deux autres reprises à l'automne 2020 et l'hiver 2021. Les négociations sont prévues jusqu'en février 2021.

Processus de négociation

En 2020, le secteur veau de grain a reçu une aide financière du Programme de développement sectoriel (PDS) pour l'embauche d'un consultant de la firme Forest-Lavoie Conseil pour le suivi du projet de refonte de la mise en marché. Le CMMVG a développé des fiches de travail afin de structurer le processus de négociation. Les thèmes des six fiches de travail sont les suivants :

- Fiche 1: Placements en fonction des besoins saisonniers
- Fiche 2: Déclarations des entrées en finition
- Fiche 3: Système d'approvisionnement aux acheteurs
- Fiche 4: Détermination du prix
- Fiche 5: Poids carcasse et délai d'abattage
- Fiche 6: Système de classement

Une tournée d'information a été réalisée en novembre 2020 afin de présenter le projet aux producteurs. Au total, une quarantaine de producteurs ont assisté aux vidéoconférences.

2.2. RÉSEAU D'EXPERTISE

Journée INPACQ Veaux de grain 2020

La Journée Innovation et Progrès en Agroalimentaire au Centre-du-Québec (INPACQ) Veaux de grain 2020 devait se tenir le 9 avril 2020. Elle a dû être annulée en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. Des conférences et ateliers à la ferme avaient été planifiés ayant comme thèmes la biosécurité interne et externe, les programmes alimentaires, la qualité de l'eau et la fourbure chez le veau de grain.

Série de webinaires 2020

Afin de remplacer la Journée INPACQ, les PBQ ont organisé une série de webinaires traitant de sujets d'intérêt à la fois pour les producteurs de veaux de grain que pour les producteurs de veaux de lait.

Les webinaires ont traité de nettoyage et désinfection des bâtiments, de qualité de l'eau, de détection de bronchopneumonies en début d'élevage, de programmes alimentaires et de mise en marché à la ferme. Plus d'une centaine de participants ont assisté aux vidéoconférences en direct. Toutes les formations peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube des PBQ. Il est prévu que ce type d'initiatives se répètent en 2021.

Analyse de groupe 2019

Cette année, 12 participants ont fait partie de l'analyse de groupe, soit deux personnes de moins que pour celle de 2018. Le groupe VIA pôle d'expertise a eu le mandat de réaliser l'analyse comme pour les années précédentes.

Habituellement, la présentation des résultats se fait en salle à la mi-novembre. Pour l'analyse de groupe 2019, les résultats seront présentés par M^{me} Dominik Desrosiers lors d'un webinaire qui se tiendra exceptionnellement le 14 janvier 2021. Rappelons que le processus est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des frais d'exploitation sur la base de données tirées de fermes de veaux de grain.

2.3. HISTORIQUES DE PRODUCTION

En 2020, trois projets d'allocations d'historiques supplémentaires ont permis d'émettre 5 000 veaux de grain à des producteurs déjà en production, à de nouveaux producteurs ainsi qu'à une relève. L'émission d'historiques pour 2021 sera déterminée selon les besoins du marché.

2.4. PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau

Le projet Révision des indicateurs de qualité d'une carcasse de veau a été réalisé en partenariat avec le CDPQ. Le projet a été réalisé en deux étapes :

- Rédaction d'une revue de littérature sur les technologies actuelles ou en développement en matière de classement de la viande et leur possibilité à être applicables au secteur veau. Ce document est disponible sur demande aux PBQ;
- Entrevue auprès des principaux acheteurs de veaux de grain au Québec afin de connaître leurs besoins en matière de qualité de la carcasse de veau. Ce document est également disponible sur demande aux PBQ.

La principale conclusion du projet est que la couleur de la viande reste l'indicateur de qualité le plus important pour les acheteurs. Donc, une nouvelle technologie de classement devra être capable de mesurer cet indicateur.

Un article dans *Bovins du Québec* ainsi qu'un webinaire ont été présentés sur le projet en début 2021.

Ce projet a été financé en partie grâce au PDS du MAPAQ.

Application mobile RegiVeau

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de consolider des données d'entrées en élevage, de sorties et de traitements dans un téléphone intelligent. L'application et l'extranet seront liés. Donc, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. Ceci permettra de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau de grain du Québec certifié.

Les données du veau laitier entrées dans le Passeport Veau pourront également être consultées sur l'extranet ou sur l'application mobile. L'application sera disponible sur iOS et Android au début de 2021.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 OFFENSIVE MEDIATIQUE – COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait, en collaboration avec les PBQ, ont travaillé avec l'agence marketing CRI afin de mettre en place une offensive promotionnelle. L'objectif de cette campagne était, entre autres, de miser sur l'aspect local du Veau du Québec et de faire connaître le produit tant auprès des grandes chaînes d'alimentation que des consommateurs afin de pallier la fermeture du secteur HRI.

3.2 NOUVEAU POIDS CARCASSE MAXIMUM ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le 15 janvier 2020, l'ACCB annonçait l'augmentation du poids carcasse maximum d'un veau à 419 livres. Cette demande d'augmentation avait été effectuée par la CVA en 2019. Les PBQ avaient donné leur appui au processus.

À la suite de cette décision, les définitions d'un veau de grain et d'un veau de lait ont été modifiées à leur règlement de mise en marché respectif. De plus, afin de s'arrimer avec la nouvelle réalité du marché du veau laitier, les comités de mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait ont résolu d'ajouter les veaux laitiers issus de croisés boucherie en plus des races laitières à leur définition.

3.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Canadian Veal Association

La CVA regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario.

Les PBQ en sont membres. En raison de la crise de la COVID-19, le conseil d'administration de la CVA a dû modifier ses priorités. En 2020, elle a travaillé sur les dossiers suivants:

- Suivi du Programme de récupération des aliments excédentaires au niveau gouvernemental, des abattoirs et des organismes à but non lucratif (ex. : banques alimentaires);
- Communications régulières avec le cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire canadienne, M^{me} Marie-Claude Bibeau;
- Développement d'un protocole d'exportation de viande de veau canadienne vers l'Europe;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par AAC.

Activités de lobbying

Dès les premières semaines du début de la crise, le secteur a participé au mouvement promouvant l'achat local. Des rencontres hebdomadaires ont eu lieu avec Veal Farmers of Ontario. Puis, le 2 avril, une lettre a été envoyée à M^{me} Marie-Claude Bibeau pour lui faire le sommaire des problèmes réels et potentiels causés par la COVID-19 pour le secteur veau canadien. Le 7 avril, les PBQ ont participé à une rencontre avec la CVA pour demander une aide financière afin de développer de nouveaux marchés.

Groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau

Le groupe de travail sur la compétitivité du veau ne s'est pas réuni en 2020. La crise de la COVID-19 a fait en sorte que plusieurs membres du groupe travaillant pour AAC ont dû être affectés à d'autres tâches.

Les activités du groupe de travail devraient reprendre à compter de 2021. Le conseil d'administration de la CVA a indiqué qu'il est primordial de garder ce groupe actif pour que le secteur veau canadien puisse avoir une meilleure écoute et ouverture des hautes instances fédérales.

3.4 IMPORTATIONS DE VIANDE DE VEAU

Les importations canadiennes de viande de veau, selon les données obtenues de l'ACIA, ont connu une croissance de 25,1% en 2020 par rapport à 2019. Celles-ci totalisaient 3 411 tonnes en date du 21 novembre, comparativement à 2 726 tonnes en 2019 à la même période.

La Nouvelle-Zélande est le principal exportateur vers le Canada avec 2 055 tonnes. Ce pays a plus que doublé ses exportations de 2019 qui s'élevaient alors à 857 tonnes.

Les États-Unis ont réduit de 38,2% leurs exportations vers le Canada avec 763 tonnes. Les Pays-Bas et l'Australie suivent avec des exportations respectives de 282 et 130 tonnes.

La balance commerciale du Canada est largement déficitaire alors que les exportations canadiennes ne s'élèvent qu'à 1 809 tonnes pour 2020, en baisse de 15,5% par rapport à 2019.

3.5 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- Des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- Des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- Une optimisation de chacun des budgets promotionnels.

Le Veau du Québec

La fin de l'année 2019 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle marque Famille Fontaine. Les producteurs de veaux du Québec ont mandaté CRI agence afin de les conseiller sur le positionnement à prendre dans le nouveau contexte et sur les tactiques marketing à prioriser. Les recommandations de l'agence ont été les suivantes :

- Optimiser les budgets marketing disponibles en travaillant une marque unique en publicité de masse: Veau du Québec;
- Regrouper les deux sites Web en un site commun et travailler la stratégie de référencement afin de joindre un plus grand nombre de gens;
- Fusionner les deux pages Facebook en une page commune;
- Dynamiser le plan média afin d'atteindre notre cible avec de nouveaux piliers de message.

Le 6 juillet 2020, les producteurs de veaux du Québec ont lancé les nouveaux logos Veau de grain du Québec et Veau de lait du Québec. Le repositionnement stratégique visait une simplification du message aux yeux des consommateurs et une adaptation aux nouvelles tendances de consommation. CRI agence a conceptualisé la nouvelle image de marque du Veau du Québec dans une toute nouvelle campagne à saveur locale en partageant les attributs du veau avec des personnages auxquels les Québécois peuvent s'identifier, un ton humoristique et un langage québécois, représentant bien l'aspect local du produit.

Des activités publicitaires conjointes ont également été réalisées pour la campagne BBQ sur différents médias tels que Québecor, Verizon, La Presse+, Ricardo Cuisine, des bannières programmatiques et Facebook. En outre, tout le mois de septembre, le Veau du Québec a été à l'honneur sur le blogue du site Web Aliments du Québec avec trois articles en vedette (*Produit à découvrir*, *Recette 100 % Québec* et *Bon à savoir*). Ces articles ont aussi été publiés dans différentes infolettres et sur la page Facebook d'Aliments du Québec.

Au mois d'octobre, le Veau du Québec était présent dans la section *Des soupers sauve la vie avec nos bons produits d'ici* du magazine *5 ingrédients-15 minutes*. Une pleine page de publicité ainsi qu'un article sur les attributs du Veau du Québec ont aussi été publiés dans le magazine.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2021

En 2021, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants :

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales les enjeux prioritaires du secteur;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Mettre en place un comité de travail sur le classement afin de revoir le système de classification des carcasses de veaux de grain;
- Poursuivre le travail pour améliorer la qualité des veaux laitiers et participer activement au Forum Veau;
- Déployer le site Web Veau du Québec;
- Projet « Impacts de la régie préabattage sur la qualité d'une carcasse de veau » (moyennant un appui financier du Programme de développement sectoriel du MAPAQ);
- Réaliser le plan de promotion 2021.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)